



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
22/12/2014

Dossier complet le :
22/12/2014

N° d'enregistrement :
F05216 P0095

1. Intitulé du projet

Desserte routière alternative Trignac- Montoir de Bretagne

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : CARENE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : David SAMZUN, Président

RCS / SIRET : 12444140016441000131 Forme juridique : EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°/d) Infrastructures routières – Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Création d'une desserte routière d'une longueur d'environ 2,2 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet correspond à la création d'une nouvelle voie de desserte des zones d'activités Logistiport / Les Forges / Altitude situées au Sud immédiat du bourg de Trignac.

Au niveau du secteur du Pré Neuf, entre voie RFF et prairies subhalophiles fauchées et/ou pâturées, la future liaison routière se greffera sur l'échangeur de Montoir au Nord pour rejoindre la rue Jean Baptiste Marcet à Trignac. 3 giratoires seront créés sur le parcours. Le chemin agricole existant sera supprimé pour être repositionné au nord de la nouvelle liaison.

Les caractéristiques dimensionnelles de la voirie seront les suivantes : longueur 2200 ml environ / largeur plateforme voirie = 12,5 m (hors fossés et zones de rétention).

4.2 Objectifs du projet

Le trafic Poids Lourds (PL) actuel (500 PL/jour) induit par les zones d'activités Logistiport / Les Forges / Altitude crée des nuisances non négligeables dans le centre bourg de Trignac et le quartier de Bellevue à Montoir de Bretagne.

Ces zones d'activités se sont développées en lien avec le désenclavement initialement envisagé par l'échangeur de Certé (G1), mais qui n'a pu voir le jour. Les nuisances, tant sur le bourg de Trignac que sur le quartier de Bellevue, n'ont cessé d'augmenter du fait de l'enclavement de ces zones d'activités.

L'objectif de ce projet de liaison routière est de créer un nouvel accès à ces zones d'activités pour permettre une desserte PL sans traversée du centre bourg de Trignac et de Bellevue à Montoir de Bretagne. La traversée des espaces habités pourra ainsi être interdite à terme aux PL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Création de la couche de forme de la future voirie
- Pré-chargement
- ▢ Après stabilisation du sol :
 - o Création d'une plateforme de voirie
 - o Réalisation des fossés de collecte des eaux pluviales et des bassins de rétention.
 - o Réalisation de la signalisation au sol.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route sera empruntée quotidiennement pour accéder aux zones d'activités situées au sud du bourg de Trignac. Le report de trafic estimé est de 1000 VL/ jour et 500 PL/jour tous sens confondus.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier au titre de la loi sur l'Eau : procédure d'autorisation au titre de la rubrique 3.3.1.0
Réalisation du dossier : 1^{er} trimestre 2015

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Soumission à étude d'impact ou non

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (cassette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale du projet	6,5 ha environ
Longueur liaison routière	2200 ml environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes : Montoir de
Bretagne et Trignac (44)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2° 09' 57" O Lat. 47° 19' 17" N

Point d'arrivée : Long. 2° 11' 15" O Lat. 47° 18' 37" N

Communes traversées :

Montoir de Bretagne
Trignac

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Prairies subhalophiles fauchées et/ou pâturées

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de Trignac adopté en 2006 : projet situé en zone AU3 (zone d'urbanisation future à long terme) et UF (zone d'activités).
Plan local d'urbanisme de Montoir de Bretagne adopté en décembre 2003 : projet situé en zone AU3.
Schéma de secteur de la CARENE approuvé le 19 février 2008.
SCoT de la métropole Nantes/Saint-Nazaire approuvé le 26 mars 2007 et en cours de révision

Evolution probable des parcelles vers un zonage N (espaces naturels à protéger)
Réalisation d'un ouvrage d'intérêt collectif autorisée.

Pour les rubriques 33^a à 37^a, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 : Marais de Brière (FR520006577), ZNIEFF de type 2 : Marais de Grande Brière, de Donges et du Brivet (FR520006578),
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montoir de Bretagne est une commune littorale. Le projet se positionne hors Espace Proche du Rivage. Il correspond à une route de desserte locale et n'est pas soumis à l'article 146-7 de la Loi littoral
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La limite du Parc Naturel Régional de la Brière se positionne à 700 m au Nord du projet
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la Zone humide d'importance majeure : Marais de Brière (FR511002). Le secteur est identifié comme zone humide d'après les inventaires communaux réalisés par la CARENE dans le cadre du SAGE. Les investigations flore et pédologiques menées sur site confirment ce classement.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux communes entrent dans le périmètre de l'Atlas des Zones inondables (AZI) du Marais de Brière (2004). Le secteur du Pré Neuf est inondable en cas de crue centennale. La commune de Montoir de Bretagne entre dans le périmètre de l'AZI de l'Estuaire de la Loire (juin 2014). Le secteur du projet n'est pas concerné par le risque de submersion marine. Sur la commune de Montoir de Bretagne est également prescrit depuis 2010 un PPRT, dont le périmètre n'impacte pas le projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux zones Natura 2000 sont présentes à 700 m au Nord du projet : la ZPS FR5212008 et le SIC FR55200623 « Grande Brière et Marais de Donges », et séparées du projet par la RN171.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La route sera créée en remblais par rapport au niveau du terrain naturel actuel via une technique de préchargement avec apport de matériaux extérieurs au site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la destruction d'habitats caractéristiques de zones humides. Des inventaires faune/flore sont en cours afin d'évaluer l'impact du projet sur les espèces présentes sur site.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales sera mise en place afin de ne pas dégrader la qualité du milieu hydraulique récepteur.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de sa démarche d'accompagnement de l'activité agricole sur son territoire, la CARENE travaillera avec la Chambre d'Agriculture et les exploitants en place à construire des réponses adaptées à la mise en défend d'environ 4 ha de surfaces agricoles
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du Pré Neuf est inondable en cas d'événement centennal d'après l'AZI de Marais de Brière. Une nappe sub-affleurante est présente au droit du site. Le secteur présente une sensibilité vis-à-vis du risque de remontée de nappes souterraines.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation induite par la desserte routière peut être source de bruit. Le projet se situe à proximité immédiate de la voie de chemin de fer assurant la ligne Paris/Le Croisic. La future liaison se positionne hors des zones habitées. Sa localisation permettra une réduction de nuisances sonores dans le bourg de Trignac et le quartier de Bellevue par rapport à l'état actuel.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation induite par la desserte routière peut engendrer des vibrations qui restent négligeables face aux vibrations engendrées par la voie de chemin de fer assurant la ligne Paris/Le Croisic.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Un réseau d'éclairage est prévu en accompagnement de la voirie dans la partie urbaine de la nouvelle liaison, côté bourg de Trignac, soit sur 420 ml des 2,2 km de nouvelle voie. Cette portion se situe sur la partie agglomérée de la voie.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>La circulation induite par la desserte est source de rejets de polluants dans l'air.</p> <p>Le trafic projeté correspond à un report de trafic existant. Le projet n'engendrera pas de rejet supplémentaire significatif de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux de ruissellement du projet seront collectées dans des fossés. Elles seront rejetées vers le milieu hydraulique après rétention et régulation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Dans le cadre de sa démarche d'accompagnement de l'activité agricole sur son territoire, la CARENE travaillera avec la Chambre d'Agriculture et les exploitants en place à construire des réponses adaptées à la mise en défend d'environ 4 ha de surfaces agricoles</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences sur les habitats et les zones humides du projet sont susceptibles de s'additionner aux incidences sur les milieux du Pré Neuf engendrées par les travaux de mise en place d'un ouvrage d'alimentation et de sécurisation en eau potable du Nord-Ouest du département de Loire Atlantique (avis DREAL du 13 septembre 2013)

Le projet pourra interagir avec le projet de ZAC de la Butte de Savine à Trignac qui identifiait de mesures compensatoires sur le site du Pré Neuf, sans pour autant remettre en cause ces mesures compensatoires.

Le projet n'aura pas d'effets cumulés négatifs avec l'opération d'Aménagement de la Providence à Montoir de Bretagne (avis DREAL du 21 février 2012) qui se positionne de l'autre côté de la voie ferrée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fera l'objet d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau au titre des rubriques 2.1.5.0 / 3.2.2.0 et 3.3.1.0 de la Loi sur l'Eau.

Les impacts sur le milieu hydrographiques et les mesures compensatoires vis-à-vis des zones humides seront précisées dans ce dossier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Données trafic actuel et photographies des bourgs de Trignac et de Bellevue à Montoir de Bretagne pour illustrer la partie 4.2 du présent formulaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAINTE - NAZAIRE

le,

19 DEC. 2014

Signature



[Handwritten signature]

